Chatillon Sur Seine

12h30 Rue de Seine



3 montées de Villecomte

Dijon

○ 16h40 Avenue Jean Bertin

Mercredi 01 Mai 2019





Souvenir Luigi MAGGIONI

Elite Nationale FFC





MAGGIONI

le béton







Edito du Président du SCO DIJON



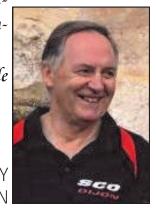
Cette nouvelle édition 2019 de notre classique « Chatillon –Dijon chère à notre regretté Luigi Maggioni (épreuve qui porte cette année le nom de Maggioni Classique) retrouvera encore le 1 mai une grande partie du gratin du cyclisme amateur Français.

Ça sera la 41 ème édition depuis la création en 1979 de cette grande course qui avait pour nom Troyes-Dijon, c'est Edgar Chollier qui avait levé les bras pour la victoire cette année la, et l'année suivante c'est Marc Madiot qui l'emportait.

Depuis 2015 nous avons changé de nom pour Chatillon –Dijon et c'est Julien Bernard qui à remporté la victoire

Avec un parcours légèrement modifié avec une troisième montée de la cote de Ville-comte – Chaignay – Saussy il faudra aussi avoir des qualités de grimpeurs pour l'emporter.

Merci encore à nos partenaires et nos collectivité qui nous soutiennent sur cette belle épreuve qui nous offrira cette année encore un très beau vainqueur.



Bernard MARY Président du SCO DIJON

Edito de Jean-Louis MAGGIONI

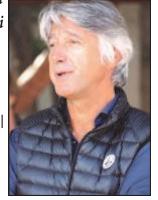


Troyes – Dijon depuis 1979 pour devenir en 2015 Chatillon – Dijon avec la belle victoire de Julien Bernard qui lui ouvre les portes du cyclisme professionnel, en 2019 cette grande compétition qui compte beaucoup pour l'histoire du cyclisme avec notre entreprise aura pour nom la MAGGIONI Classique. Le départ reste à Châtillon mais il y aura du changement sur le circuit de façon à éviter si c'est possible une arrivée groupée.

En effet après avoir grimpé la difficile montée en sortant de Marey sur Tille pour rejoindre Saulx le Duc ils rejoindront la montée de Villecomte qu'ils emprunteront 3 fois au lieu de 2 comme les années précédentes.

Un grand merci au scodijon et à son président qui grâce à sa passion toujours présente et à son équipe de bénévoles arrive à faire vivre dans notre département le cyclisme de haut niveau.

Il y aura à nouveau 200 coureurs au départ et des grands noms du cyclisme ont inscrits leurs noms au palmarès de cette course dorénavant sous le nom de Maggioni Classique.



Jean-Louis MAGGIONI

Edito du Maire de Châtillon-sur-Seine

Le bouquet de jonquilles au vainqueur

La course de printemps Châtillon-Dijon s'impose depuis des années comme une magnifique occasion de tester les ambitions des coureurs, dès le début de la saison.

Une chose est sûre, ils ne prendront pas le temps de regarder dans les sous-bois si les premières jonquilles ont fait leur apparition.

Par contre, le profil de la course, une fois de plus, favorisera un homme en forme printanière. A Châtillon-SUT-Seine, nous sommes heureux de présider à cet événement sportif, en accueillant les différentes équipes, les suiveurs et les organisateurs dans un cadre qui convient parfaitement au cyclisme.

Je transmets tous mes encouragements à tous les coureurs pour que ce printemps soit annonciateur, avec de nombreux bouquets, d'une belle saison 2019.

Très cordialement à tous.









Les chevaliers du Tastevin devant le plus gros tastevin de l'antiquité « Le Vase de Vix »





Partenaire Principal de Chatillon-Dijon

MAGGIONI le béton

21 560 BRESSEY SUR TILLE 03 80 37 22 91

www.maggioni.com













Comité d'Organisation

L'épreuve Chatillon-sur-Seine/Dijon est placée sous la direction de M. Bernard Mary, Président du SCO Dijon



M. Bernard Mary **Organisateur**

06 10 75 78 50



M. Benoît Perrin **Resp. Organisation**

06 30 57 80 60



Mme Marie-Christine Sire **Trésorière**

06 42 20 61 56



Mme Colette Orsat **Arbitre Resp Engagement**

06 82 40 05 98



M. Pierre Lescure Communication

06 29 87 96 34

Course

Directeur de l'organisation : Bernard MARY

Directeur de course : Bernard MARY Communiqué de presse : Colette ORSAT

Ardoisière: Mireille MENISSIER

Dépannage en course : 1. Mathieu GALLET

2. Christian COLLOT

Radio tour : DI@LOG

Moto information: Tom LEMENTEC

Photo finish: SCO DIJON Classement: Colette ORSAT

Liaisons Radio Course: DI@LOG

Médecin: Didier OTTIGER (06.76.28.99.48)

Direct Vélo : Christian COSSERAT

Voiture Ouvreuse: SCO Dijon

Ambulances: NYCOLL (06.02.48.33.75)
Speaker officiel: Jean Michel QUERRE

Lignes d'arrivée : Alain PERRIN Zones départ : Benoit PERRIN

Protocoles aux arrivées : Pierre LESCURE

Responsable invités et Partenaires : Pierre LESCURE

Motos Sécurité et Signaleurs : SCO DIJON

Voiture Balai: SCO DIJON

Arbitres Officiels

Président du jury : Christophe FLACELIERE

Arbitre 1 : Dominique COUTANT

Arbitre moto 1: Jean Paul GIRARD

Arbitre moto 2: Julien GIRAULT

Arbitre 2 : Julien COUTANT

Juge arrivée : Yvon JOFFRAIN

Permanence Départ: 10h15

Départ Salle Désiré Veque, Rue de Seine, Chatillon Sur Seine

Réunion des DS: 11h15 (Salle Désiré Veque)

Appel des coureurs: 12h30

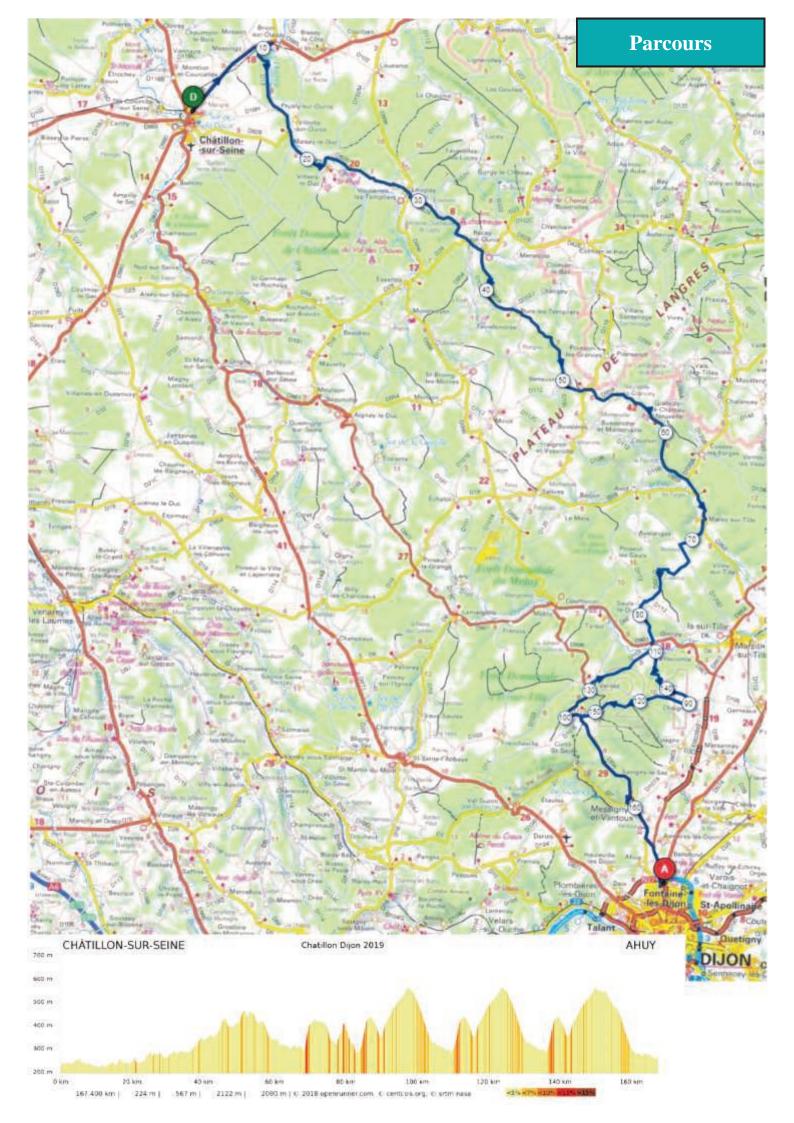
<u>Départ fictif</u>: 12h35

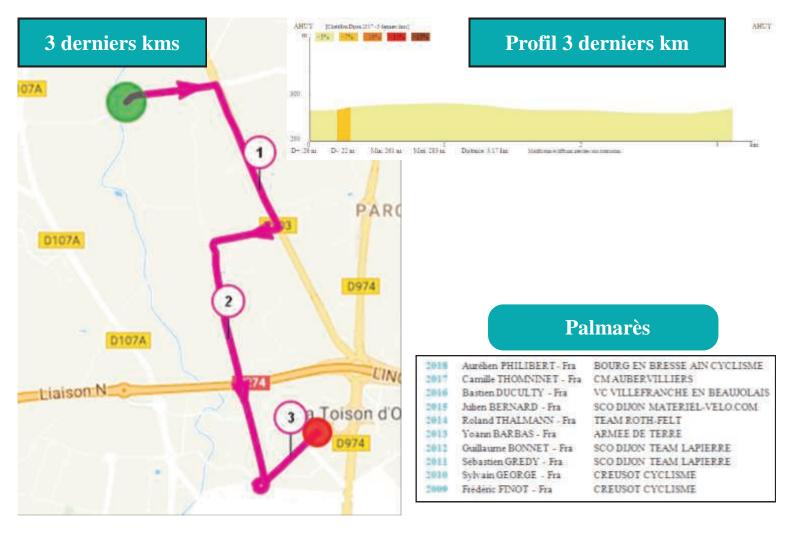
<u>Départ réel</u>: 12h40, route départementale 965

Arrivée

Ligne d'arrivée: **Avenue Jean Bertin** Permanence arrivée, Contrôle anti-dopage Vélodrome Municipal, **Bld Paul Doumer,2100 DIJON**

км	KM restants	Route	Ville, Carrefour, etc	Horaire 42km/h
			Rue de Seine, Chatillon Sur Seine	12:35
0,0	168,4	D965	Sortie Chatillon Sur Seine	12:40
7,6	160,8	D965	Brion Sur Ource	12:50
7,9	160,5	D13	D965/D13	12:51
14,0	154,4	D13	Prusly Sur Ource	13:00
14,2	154,2	D928	D13/D928	13:00
17,4	151,0	D928	Maisey Le Duc	13:04
20,0	148,4	D928	Vanvey	13:08
26,5	141,9	D928	Voulaines Les Templiers	13:17
27,7	140,7	D928	Leuglay	13:19
35,0	133,4	D928	Recey Sur Ource	13:30
36,0	132,4	D959	D928/D959	13:31
41,9	126,5	D959	Bure Les Templiers	13:39
48,8	119,6	D959	Beneuvre	13:49
57,7	110,7	D959	Grancey Le Château	14:02
67,5	100,9	D959	Marey Sur Tille	14:16
68,2	100,2	D120	D959/D120	14:17
71,0	97,4	D120d	D120/D120d "Bonvent"	14:21
72,4	96,0	D120g	D120d/D120g	14:23
74,8	93,6	D120g	Virage serré à droite	14:26
78,9	89,5	D120g	D120g/D112	14:32
79,3	89,1	D120g	Saulx Le Duc	14:33
82,7	85,7	D103	D20g/D901/D103	14:38
83,2	85,2	D103	Villeconte	14:38
83,4	85,0	D6c	D103/D6c	14:39
85,5	82,9	D6c	MG	14:42
89,3	79,1	D6c	Chaignay	14:47
89,4	79,0	C3	D6c/Rue du Chène	14:47
98,2	70,2	СЗ	Saussy	15:00
98,5	69,9	D996	C3/D996	15:00
103,9	64,5	D103	D996/D103	15:08
103,9	64,5	D103	Vernot	15:08
109,5	58,9	D103	Villecomte	15:16
109,9	58,5	D6c	D103/D6c	15:17
111,9	56,5	D6c	MG	15:19
115,7	52,7	D6c	Chaignay	15:25
115,8	52,6	C3	D6c/Rue du Chène	15:25
124,6	43,8	C3	Saussy	15:38
124,9	43,5	D996	C3/D996	15:38
130,3	38,1	D103	D996/D103	15:46
130,3	38,1	D103	Vernot	15:46
135,9	32,5	D103	Villecomte	15:54
136,3	32,1	D103	D103/D6c	15:54
138,3	30,1	D6c	MG	15:57
138,5	29,9	D6c	D103/D6c	15:57
142,1	26,3	D6c	Chaignay	16:03
142,1	26,2	C	D6c/C Rue du Chène	16:03
151,0	17,4	c	Saussy	16:15
151,4	17,0	D996	C/D996	16:16
159,9	8,5	D996	Messigny Et Ventoux	16:28
162,9	5,5	D107a	D996/D107a	16:32
164,5	3,9	D107a	Ahuy	16:35
164,8	3,6	C D107a	D107a/C rue de Ruffey	16:35
165,8	2,6	c	C/D903	
	1,9	c	D903/Rue Alexandre Fleming	16:36
166,5 168,0	0,4	c	Rue A Fleming/Avenue Jean Bertin	16:37 16:40
		С		
168,4	0,0	C	Arrivée	16:40







Neuvelle Marita I M HYBRID : componention mixto (k./ 100 km) 5,1- Emissions de CO₂ (g.: km) 117.
Cansonnation mixto est emissions homologones en WLD Consentes en SEDC 3- giorna il 2017, 11531.

(1) foreign as for along imaging these smallers are in the contract of the property of the pro

Maria Automobile Francia, Character of Exposite Lives and Lives 20100 State Consults on Live, SAS are applied to 104 000 C. IECS SHOULDS NOT ANY YEAR

DRIVE TOGETHER"

Saint a positive 13 million

PASSION AUTOMOBILES KODO - CONCESSION MAZDA DUON 7 RUE PAUL LANGEVIN 21300 CHENOVE Tel: 03.80.51.38.51 site: http://dijon.mazde.fr





Règlement

Article 1 – Organisation

La classique MAGGIONI, Chatillon - Dijon - 41ème édition, est organisée par le Sprinter Club Olympique de Dijon (SCOD), Vélodrome municipal de Dijon, Boulevard Paul Doumer, 21000 DIJON, sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme. Association affiliée à la FFC sous le numéro 42 21 085. Elle se disputera le mercredi 01 Mai 2019.

Article 2 – Type de l'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes de catégorie Hommes « Élites Professionnels » et 1ère et 2ème catégorie appartenant aux équipes définies ci après : Équipes Continentales françaises, Équipes Nationales, Équipes étrangères, régionales et de club, Pôles France, Équipes de Division Nationale, Équipes de Comités Régionaux, Équipes de Comités Départementaux, Équipes de Clubs. Elle est inscrite au calendrier fédéral de la fédération française de cyclisme de classe 1.12.1.

Le nombre maximum de participant est fixé à 200 coureurs.

Les engagements se feront via la plateforme engagement FFC.

Article 3 – Permanence

La permanence de départ se tient le mardi 01 Mai 2018 à partir de 10h15 à la salle Désiré Veque, rue de Seine.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables des équipes se font à la permanence de 10h15 à 11h00.

La réunion des directeurs sportifs sera organisée suivant le règlement FFC en présence des membres du jury des arbitres. Elle est fixée le mercredi 01 Mai 2019 à 11h15 à la salle Désiré Veque.

Article 4 - Radio-Tour

Les radios seront à retirer auprès du véhicule DIALOG sur le parking organisation à partir de 10h30.

Article 5 – Assistance Technique Neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par le SCO Dijon avec 2 voitures.

Article 6 – Prix

Les prix suivant sont attribués :

- la dotation de l'épreuve, conformément au barème de la FFC, s'élève à 1 220 €, répartis sur les 20 premiers coureurs classés au classement officiel.
- le leader du classement du Meilleur Grimpeur est récompensé par un prix de $80 \, €$.

Article 7 - Classement du Meilleur Grimpeur

Un classement par point est établi par l'addition des points obtenus à l'issue de chacun des sprints de la montagne (GPM).

Chaque sprint de la montagne (km 85.5, km111,9, km138,3) attribuera : 3-2 et 1 point au 3 premiers cou-

En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne, il est fait application de l'article 2.6.017 du règlement FFC.

Pour bénéficier des prix du classement général individuel de la montagne, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Article 8 – Délais d'Élimination

Pendant le déroulement de la course, tout coureur se situant à plus de 10 minutes du peloton principal sera dans l'obligation de monter dans la voiture balai (pour des raisons de sécurité évidentes) ou de remettre son dossard à un arbitre.

Article 9 – Contrôle Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi du pays.

Le lieu du contrôle médical sera le suivant : Trampoline, 4 rue des Fromentaux, 21000 DIJON.

Article 10 – Protocole

Conformément à l'article 1.2.12 du règlement FFC, les coureurs désignés ci-dessous doivent se présenter au protocole sur le podium dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée :

Le vainqueur de la course, le deuxième, le troisième et le vainqueur du classement du meilleur grimpeur.

Article 11 – Pénalités

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance du présent règlement et accepte toutes les clauses. L'arbitrage, concernant le déroulement sportif de la course, est placé sous l'autorité du président du jury des arbitres désignés en application des règlements généraux de la FFC. Les infractions feront l'objet des pénalités prévues par le règlement FFC.

Article 12 – Service Médical

L'épreuve disposera d'un service médical assurant gratuitement les soins en course et, le cas échéant, le transfert vers un établissement hospitalier. En revanche, les coureurs et les accompagnateurs d'une équipe doivent être assurés pour tous les frais médicaux (également rapatriement) qui pourraient leur être dispensés.

Article 13 – Dérivation

Une dérivation obligatoire avant la ligne d'arrivée sera mise en place pour les véhicules à 300 mètres de la ligne d'arrivée vers le parking des directeurs sportifs. Un fléchage sera mis en place. Rue de Broglie et rue Marcel Dassault

EN CAS D'ACCIDENT ETABLISSEMENT LE PLUS PROCHE

Centre Hospitalier Universitaire de Dijon

Tél: 03.80.29.30.31

2 Bd Maréchal de Lattre de Tassigny – 21 000 DIJON

Centre Hospitalier de Chatillon-sur-Seine

Tél: 03 80 81 73 00

2 Rue Claude Petiet – 21 400 CHATILLON-SUR-SEINE







Au nord de la Bourgogne, Châtillon-sur-Seine « *Ville dans un parc* » est la première ville traversée par la Seine. Au pied de l'église Saint Vorles, joyau de l'art roman (Xe siècle), haut lieu de la vocation de Saint Bernard et des vestiges du château des ducs de Bourgogne, elle est, depuis une époque reculée, un carrefour commercial et culturel.

Son musée invite les visiteurs dans l'histoire du Châtillonnais des origines à nos jours. La pièce exceptionnelle, unique au monde, est le vase de Vix, cratère en bronze du VIe siècle av. J.C.

Les « riches heures » châtillonnaises sont illustrées par la statuaire médiévale et les rares collections de bois gravés pour images populaires et par les collections en lien avec le Maréchal Marmont, enfant du pays (www.musee-vix.fr).

Curiosité naturelle, la Douix, résurgence de type vauclusien, est l'une des plus belles de France. Vénérée dès le premier âge du fer, elle est aussi l'un des plus anciens lieux de culte celtique.

Le visiteur pourra également visiter l'abbatiale Notre-Dame, fondée à l'initiative de Saint-Bernard vers 1140.

En cheminant dans la ville, on découvre, à travers l'architecture, toute la richesse d'un patrimoine qui illustre 1 000 ans de l'histoire de ce bourg.

À découvrir le Crémant de Bourgogne dont la renommée ne cesse de grandir.

Manifestations les plus typiques : Fête du Crémant et Tape-Chaudron (mars), Journées Châtillonnaises (juin), Théâtre estival de la Compagnie des Gens (juillet), Semaine Musicale de Saint-Vorles (août).

La forêt de Châtillon-sur-Seine et ses 8 000 ha, véritables musées en plein air, ravira les passionnés de nature par la variété de sa flore et la richesse de sa faune.







VELODROME
MUNICIPAL
BLD PAUL DOUMER
21000 DIJON



contact@scodijon.fr
Tel: 03.80.36.33.32

www.scodijon.fr



FRANCE PARE-BRISE

FRANCE PARE BRISE Dijon Nord 10 avenue de Dallas 21 000 DIJON Tél.: 03 80 47 50 52



LE BIEN PUBLIC

Les Médias









Les Collectivités





Les Partenaires





7 Rue Paul Langevin 21300 CHENOVE





FRANCE PARE BRISE Dijon Nord 10 avenue de Dallas 21 000 DIJON Tél.: 03 80 47 50 52

MAGGIONI le béton

21 560 BRESSEY SUR TILLE 03 80 37 22 91

www.maggioni.com